

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 février 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Denis Joannette, Martin Bigras, Gilles St-Marseille, Mario St-Charles et Sylvain Sauvageau, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par Monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.028

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.029

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2009, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Nomination du maire suppléant – Monsieur Gilles St-Marseille**

---

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.030

DE NOMMER monsieur Gilles St-Marseille à titre de maire suppléant pour les trois prochains mois, soit du 13 février 2009 au 14 mai 2009, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Martin Bigras, pour ses services à titre de maire suppléant au cours des trois derniers mois.

**ADOPTÉE**

**2.2 Délégation de pouvoir au directeur général**

---

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.031

DE DÉLÉGUER au directeur général le pouvoir de signer avec les syndicats municipaux, toutes ententes n'ayant pas pour effet de modifier les conventions collectives en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2.3 Résolution d'appui aux usagers du train de banlieue**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes est desservie par la ligne ferroviaire de transport de banlieue Montréal-Deux-Montagnes administrée par l'agence métropolitaine de transport (AMT) ;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a procédé à un changement d'horaire pour permettre l'ajout de départs additionnels durant la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux retards d'horaire sont survenus depuis le mois de janvier ;

CONSIDÉRANT les nombreux témoignages d'insatisfaction des citoyens de Deux-Montagnes adressés aux élus municipaux en lien avec les problèmes importants d'utilisation du train de banlieue ;

CONSIDÉRANT l'annonce le 10 février dernier par l'AMT de modification des horaires, de la diminution du nombre de voitures et du début de réparations majeures entraînant des modifications substantielles au service offert ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les usagers de bénéficier d'un réseau de transport ferroviaire fiable et efficace ;

CONSIDÉRANT le manque de stationnement incitatif aux gares de Deux-Montagnes et des inconvénients qui en découle tant pour les usagers que les résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Deux-Montagnes et ses citoyens contribuent au financement de l'AMT ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.032

D'EXPRIMER à l'AMT sa solidarité aux citoyens de Deux-Montagnes qui subissent des inconvénients et sont mécontents de la situation qui prévaut actuellement.

DE DEMANDER à l'AMT de tout mettre en œuvre afin de rétablir un service de qualité rapidement.

DE SOULIGNER à l'AMT l'importance que les travaux de mise à niveau soient tels que les usagers n'aient plus à revivre ce genre de situation à court et moyen terme.

DE DEMANDER à l'AMT de prendre les mesures et faire les représentations nécessaires afin de devancer l'échéancier de construction d'une gare et d'un stationnement incitatif sur le territoire de Saint-Eustache et que la fin de ces travaux coïncide avec l'arrivée des nouveaux wagons à double plancher.

QU'une copie de cette résolution soient transmise à l'AMT, aux maires des municipalités desservies par la ligne Montréal-Deux-Montagnes, à monsieur John Baird ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, à madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, à monsieur David Whissell, ministre du Travail, ministre responsable de la région des Laurentides, député d'Argenteuil, à monsieur Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, à monsieur Luc Desnoyers, député fédéral de la circonscription Rivière des Mille-Îles, à tous les maires et mairesses de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC Thérèse de Blainville afin de solliciter leurs appuis.

**ADOPTÉE**

**2.4 Mention de félicitations – Daniel Denis et son équipe**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.033

DE FÉLICITER monsieur Daniel Denis et son équipe pour avoir contribué à la signature d'une entente de coopération avec le CSSS afin d'implanter un projet pilote de soutien communautaire au logement social pour nos aînés, résidents du Manoir Grand-Moulin, phases I et II et de l'édifice Les Cascades.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès verbaux**

- Commission sur la circulation et de la toponymie du 26 novembre 2008
- Commission de l'environnement du 10 décembre 2008
- Comité consultatif d'urbanisme du 5 novembre et 3 décembre 2008
- Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes du 19 janvier 2009

**4. Première période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h10. Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h39.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1303 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de prévoir des règles de variation budgétaire**

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1303 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de prévoir des règles de variation budgétaire.

**5.2 Avis de motion – Règlement visant à bannir la distribution et la vente de sacs d'emplètes uniservices fabriqués de plastique**

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant à bannir la distribution et la vente de sacs d'emplètes uniservices fabriqués de plastique.

**5.3 Avis de motion – Règlement prévoyant un Programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka - Subvention**

Monsieur Denis Joannette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement prévoyant un Programme de subvention pour la revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka.

**5.4 Avis de motion – Règlement prévoyant un Programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka – Crédits de taxes**

Monsieur Denis Joannette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement prévoyant un Programme de crédits de taxes pour la revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka.

**5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136**

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136.

**5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 1355 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.034

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 1355, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5.7 Adoption du règlement numéro 1350 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R4-67**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.035

D'ADOPTER le règlement numéro 1350, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R4-67*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

5.8 **Adoption du règlement numéro 1352 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R4-57 afin de permettre l'implantation d'une garderie**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.036

D'ADOPTER le règlement numéro 1352, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R4-67 afin de permettre l'implantation d'une garderie*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

5.9 **Adoption du règlement numéro 1356 - Règlement modifiant le règlement 1125 à l'effet de réglementer l'utilisation des moteurs au ralenti**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-02-12.037

D'ADOPTER le règlement numéro 1356, intitulé *Règlement modifiant le règlement 1125 à l'effet de réglementer l'utilisation des moteurs au ralenti*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

5.10 **Adoption du règlement d'emprunt numéro 1357 - Financement d'activités de fonctionnement**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-02-12.038

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1357, intitulé *Règlement décrétant le financement d'activités de fonctionnement ainsi qu'un emprunt de 382 000 \$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

6. **Administration**

6.1 **Finances**

6.1.1 **Approbation de la liste des chèques émis – Janvier 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.039

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2009 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 556 047,68 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	512 890,59 \$

**ADOPTÉE**

6.1.2 **Adoption du budget et quotes-parts 2009 de la MRC de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes (MRC) a dressé les budgets pour l'exercice financier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.040

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2009 le budget de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes au montant total de 2 708 743 \$.

DE PAYER à la MRC la quote-part 2009 de la Ville de Deux-Montagnes, au montant de 74 203 \$ ainsi qu'au CLD au montant de 23 554 \$.

D'AUTORISER le paiement selon les échéances prévues, soit le 1<sup>er</sup> mars 2009 et le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour la MRC, ainsi que le 31 mars 2009 et le 30 juin 2009 pour le CLD.

**ADOPTÉE**

6.1.3 **Dépôt des rapports des indicateurs de gestion pour les années 2006 et 2007**

---

Le greffier dépose les rapports des indicateurs de gestion pour les années 2006 et 2007 qui ont été préparés par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des finances, en date du 1<sup>er</sup> février 2009.

**6.2 Greffé**

**6.2.1 Autorisation relative à la vente de parcelles de terrain situées en arrière de lots sur la 19<sup>e</sup> avenue**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.041

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer les actes notariés relatifs à la cession des lots 4 223 763 à 4 223 770 et 4 239 843 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**6.2.2 Autorisation de signature – obtention d’une mainlevée du ministère des Transports – Lot 4 271 603**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.042

D'ACCEPTER l'offre du ministère des Transports du Québec relative à une mainlevée sur le lot 4 271 603 du cadastre du Québec, et ce, conditionnellement au retrait de la condition stipulée en cas de vente de l'immeuble par la municipalité.

DE MANDATER M<sup>e</sup> Anne-Marie Bigras afin de préparer tous documents relatifs à cette mainlevée.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.3 Ressources humaines**

**6.3.1 Embauche d'un pompier à l'essai suite à un départ**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Martin Héroux, pompier ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Ron Hunt, directeur du Service des incendies, en date du 27 novembre 2008, quant à l'engagement d'un pompier à l'essai en remplacement de monsieur Martin Héroux ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.043

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Marc-André Vaillancourt, à titre de pompier à l'essai, effectif depuis le 6 novembre 2008 au Service des incendies, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**6.3.2 Mouvement de personnel temporaire – Services des loisirs et communautaires**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-02-12.044

D'AUTORISER les vingt-six mouvements du personnel temporaire au Services des loisirs, conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur, le tout conformément à la recommandation de monsieur George Struthers, directeur des Services de loisirs et communautaires, datée du 2 février 2009.

**ADOPTÉE**

**6.3.3 Embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics**

---

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.045

D'AUTORISER les deux mouvements du personnel temporaire au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément à la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 26 janvier 2009.

**ADOPTÉE**

**6.3.4 Embauche d'un coordonnateur – Services aux citoyens**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.046

DE NOMMER monsieur Aldo Marzinotto à titre de coordonnateur – Services aux citoyens à compter du 16 février 2009, le tout aux conditions stipulées à l'entente à être signée entre les parties.

D'AUTORISER le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.3.5 Embauche d'une secrétaire à l'essai au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu



2009-02-12.047

D'AUTORISER l'embauche de madame Mylène Patenaude à titre de secrétaire à l'essai au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 26 janvier 2009, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, étant entendu que la période d'essai se terminera le 26 juillet 2009.

**ADOPTÉE**

**6.3.6 Embauche d'une répartitrice en remplacement d'un retrait préventif et suivi d'un congé parental**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.048

D'AUTORISER l'embauche de madame Vivianne Beaucaire à titre de répartitrice remplaçante au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 2 février 2009 jusqu'au retour de la détentrice du poste, conformément à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**7. Services aux citoyens**

**7.1 Urbanisme**

**7.1.1 Signature de la convention concernant l'orthophotographie métropolitaine pour 2009 / 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les municipalités de son territoire et certains organismes ont mutuellement besoin, dans l'exercice de leurs compétences, d'outils leur permettant de représenter et d'analyser les données géographiques du territoire au printemps 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM entend, à cette fin, acquérir un stéréo modèle numérique, une orthophotographie, un modèle numérique de terrain matriciel et des données vectorielles représentant l'ensemble de son territoire au printemps 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et d'organismes acceptent d'en partager les frais en proportion du bénéfice qu'ils peuvent en tirer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes souhaite obtenir le droit d'utiliser des données numériques rattachées au projet et qu'elle accepte, en contrepartie, de contribuer aux frais liés au projet ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM est disposée à accorder une licence d'utilisation desdites données numériques en échange de la participation financière au projet et aux conditions et sous réserve des modalités énoncées à la convention ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-02-12.049

DE CONCLURE avec la Communauté métropolitaine de Montréal la convention concernant l'orthophotographie métropolitaine pour 2009 / 2010, et ce, en contrepartie d'une somme maximale de 1 840 \$.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, cette convention.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-611-00-459.

**ADOPTÉE**

**7.1.2 Opération cadastrale – 238, 11<sup>e</sup> Avenue – Lot 1 606 455**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 672.90 de lotissement prévoit des dispositions concernant la cession de terrain ou la somme à être versée à des fins de parc lors d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 606 455 du cadastre du Québec situé au 238, 11<sup>e</sup> Avenue fait l'objet d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération entraînera la création des lots 4 314 687 et 4 314 688 ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de tout propriétaire de céder à des fins de parc ou de terrain de jeu, conformément au règlement de lotissement, l'équivalent de 10% de la superficie du terrain ou une somme égale à 10% de la valeur du terrain dans le plan de lotissement ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.050

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à délivrer un permis pour une opération cadastrale sur le lot 1 606 455 afin de créer les lots 4 314 687 et 4 314 688 du cadastre du Québec.

DE PERCEVOIR la somme de 2 625 \$ à des fins de parc.

**ADOPTÉE**

**7.1.3 Renouvellement du mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de deux membres du CCU sont expirés et doivent être renouvelés ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.051

DE RENOUVELER les mandats de messieurs Louis Champagne et Michel Barbusci à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**7.2 Travaux publics**

**7.2.1 Octroi d'un mandat pour la préparation des plans, devis et des documents d'appel d'offres et de surveillance pour les travaux de réfection de la toiture des travaux publics à la firme Ingétec ing experts-conseils pour un montant de 12 800 \$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT l'offre de la firme *Ingétec ing experts-conseils* pour la préparation des plans, devis et des documents d'appel d'offre et de surveillance pour les travaux de réfection de la toiture des travaux publics ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-02-12.052

D'OCTROYER à la firme *Ingétec ing experts-conseils* le mandat pour la préparation des plans, devis et des documents d'appel d'offre et de surveillance pour les travaux de réfection de la toiture des travaux publics pour la somme maximale de 12 800 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement 1285.

**ADOPTÉE**

**7.2.2 Octroi du mandat de services professionnels pour le réaménagement des divers parcs à la firme *Louis Champagne inc.* pour un montant maximal de 19 900 \$ plus les taxes applicables**

---

CONSIDÉRANT l'offre de la firme *Louis Champagne inc.* pour les services professionnels requis dans le cadre du réaménagement de divers parcs ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 3 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.053

D'OCTROYER à la firme *Louis Champagne inc.* le mandat pour les services professionnels concernant la conception des plans et du devis, la production des documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions, la surveillance pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux, les aménagements connexes et l'installation du mobilier urbain pour la somme maximale de 19 900 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement 1285.

**ADOPTÉE**

**7.2.3 Octroi d'un mandat pour l'offre de révision du règlement de zonage à la firme *Urbacom* pour un montant maximal de 21 500 \$ plus les taxes applicables**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 3 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.054

D'OCTROYER à la firme *Urbacom* le mandat pour effectuer la révision du règlement de zonage pour la somme maximale de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**7.2.4 Acquisition d'équipements en vue de la réorganisation de la salle de spectacle Olympia pour un montant de 168 000 \$**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 22 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.055

D'AVANCER la somme de 168 000 \$ à la Corporation du complexe sportif pour l'acquisition d'équipements en vue de la réorganisation de la salle de spectacle Olympia, et ce, à la condition que la Corporation du complexe sportif s'engage à financer ces équipements par une institution financière et à rembourser la Ville de Deux-Montagnes dans un délai de 5 ans.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**7.2.5 Acquisition de bacs roulants pour les ordures et le recyclage pour un montant de 28 050 \$**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 22 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-02-12.056

D'APPROUVER l'acquisition de bacs roulants pour les ordures et le recyclage pour la somme de 28 050 \$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**7.2.6 Approbation des prévisions budgétaires 2009 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes au montant de 191 222 \$**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 22 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-02-12.057

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2009 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes et la quote-part de la Ville de Deux-Montagnes au montant de 191 222 \$ en quatre versements de 47 806 \$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-414-00-959.

**ADOPTÉE**

**7.2.7 Octroi pour le contrat à la firme 9070-1947 Québec inc. (GENS) pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles de la Ville de Deux-Montagnes pour la somme de 461 790 \$ plus les taxes applicables**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour l'enfouissement des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a retenu l'option 4B :

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-02-12.058

D'OCTROYER à la firme 9070-1947 Québec inc. (GENS) le contrat pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles de la Ville de Deux-Montagnes pour la somme de 461 700 \$ plus les taxes applicables selon l'option 4B d'une durée de 14 ans, étant donc, conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-451-20-446.

**ADOPTÉE**

**7.2.8 Octroi pour le contrat à la firme Denis Breton Chevrolet Ltée. pour la fourniture de 2 véhicules neufs ensemble police 2009 pour la somme de 57 190 \$ plus les taxes applicables**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la fourniture de véhicules de police ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est conforme à l'enveloppe budgétaire prévue :

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-02-12.059

D'OCTROYER à la firme Denis Breton Chevrolet Ltée. le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Chevrolet Impala ensemble police 2009 pour la somme de 57 190 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-215-00-724.

**ADOPTÉE**

**7.2.9 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A » de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT QUE la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite réaliser des travaux d'amélioration aux étangs aérés durant l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la régie a adopté le règlement d'emprunt 2008-01 « A » décrétant une dépense de 363 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.060

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A » adopté par la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 15 décembre 2008 au montant de 363 000 \$ pour la réalisation de travaux de réparation majeure aux étangs aérés.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-414-00-959.

**ADOPTÉE**

**8. Affaires nouvelles**

**9. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h03. Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h15.

**10. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-02-12.061

DE LEVER la présente séance à 21h15.

---

Marc Lauzon, maire

---

Alexandre Verdy, greffier